

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Signature du contrat de mariage entre la reine de Portugal et le prince de Saxe-Cobourg. — Lettre d'O'Connell aux accusés d'Avril. — Nouvelles d'Alger. — Chambre belge. — Révision du cadastre. — Rapport sur le budget de la guerre. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 14 décembre. — Le contrat de mariage de dona Maria a été signé à Cobourg le 7. Un vaisseau va être expédié immédiatement pour le Portugal avec cette nouvelle; il aura à bord le fondé de pouvoirs qui va représenter le prince. Ainsi se trouvent démentis tous les bruits qui ont couru sur la renonciation à cette union. Le prince se rendra en Portugal dans le plus court délai possible.

(Globe.)

— Des accusés d'avril s'étaient adressés à M. O'Connell pour qu'il les défendit devant la cour des pairs. Il vient de leur répondre, par une lettre que publient les journaux, et où il dit qu'étant habitué à improviser et ne connaissant pas assez le français pour le faire, il se trouve obligé de refuser cette tâche, qu'il considère comme très honorable, attendu qu'il reconnaît toute l'inconstitutionnalité de l'érection de la chambre des pairs en cour de justice et l'abus qu'elle a fait de cette juridiction en condamnant le maréchal Ney. Cependant, malgré toute la sympathie qu'il éprouve pour les accusés, il croit devoir déclarer qu'il ne partage pas leurs opinions politiques; il pense qu'il ne pourrait être établi de république en France, avant que le territoire n'ait été divisé en petits états fédératifs, ce qui ne pourrait avoir lieu qu'en décentralisant le pouvoir, ce qu'on ne pourrait faire, d'après lui, que chez une nation où il y aurait plus de morale politique et de religion qu'en France. Il répond ici, dit-il, avec la même franchise civique que lui montrent les accusés dans la lettre qu'ils lui ont adressée.

FRANCE.

Paris, le 14 décembre. — On écrit d'Alger, le 2 décembre :

« La tranquillité dont nous jouissions aux environs d'Alger, vient d'être brusquement rompue.

« Depuis quelque temps, les petites tribus qui habitent la plaine de Staoueli étaient exposées aux attaques d'Arabes voleurs qui venaient, par le bord de la mer, piller les Douars et enlever les troupeaux jusqu'à une portée de fusil de Delhi Ibrahim. Vers le commencement de la semaine passée, des cavaliers peu nombreux avaient pris une quinzaine de bœufs aux Louavois de la plaine de Staoueli; dans ces rapides excursions, il y avait toujours des coups de fusil d'échangés et souvent des têtes de coupés. L'autorité militaire d'Alger a voulu enfin mettre un terme à ces brigandages et une expédition fut résolue.

« Contre l'ordinaire de ces sortes d'opérations, le plus grand secret fut gardé, et rien ne transpara des projets de nos chefs. Dans la nuit du 28 au 29 novembre, à 11 heures, l'aga Marey partit de Maalma à la tête de tous les spahis réguliers, de 500 hommes du 10^e régiment léger et de quelques Zouaves et chasseurs d'Afrique.

« A 4 heures du matin les troupes arrivèrent sur le territoire Cheybey, situé près d'El Coléah, de l'autre côté du Mazafian. La tribu fut cernée instantanément et tout ce que les Douars contenaient fut enlevé comme pour payer tout ce qu'ils avaient pillé dans la plaine de Staoueli. Un seul coup de fusil a été tiré dans cette expédition, dont le succès a été complet, grâce au silence que l'aga avait gardé. Le soir du 29, les troupes étaient de retour à Maalma avec leur butin.

« Mais les Arabes, espérant trouver les environs de Doueira et de Baba-Hassan sans aucune protection, voulurent se venger de l'attaque faite contre eux à Chey Bey et vinrent, dans la journée du 30 novembre, en assez grand nombre dans l'intention d'user de représailles en pillant les tribus amies campées tout autour. Pendant qu'ils étaient occupés à rassembler les troupeaux volés, M. de Sercy, capitaine des chasseurs d'Afrique, de service à Doueira, prévenu de cette excursion, fit monter son escadron à cheval et arriva à l'improviste sur les Arabes qui ne s'attendaient guères à cette rencontre.

« Chargés vigoureusement à l'arme blanche, ils opposèrent pas une longue résistance et prirent le parti de la fuite.

Une douzaine d'entr'eux sont restés morts sur la place et les autres n'ont dû leur salut qu'à la nature d'un terrain extrêmement accidenté, ce qui leur a permis d'échapper aux poursuites des chasseurs. Un chasseur a été tué, un autre blessé, et M. de Sercy a eu son cheval tué sous lui.

« Ce sont encore les Hadjoutes qui sont venus nous attaquer, lorsqu'on croyait généralement qu'ils ne recherchaient plus que la paix.

« Le bateau à vapeur le *Vautour*, arrivé dans la nuit du 30 novembre au premier décembre, a passé par Oran.

« Les nouvelles d'Oran annoncent le départ de l'expédition. L'avant-garde s'est mise en route, le 25 novembre, sous le commandement du général Pérégau et la 3^e division sous celui du général d'Aranga qui commandait à Oran.

« Le maréchal Clauzel et le duc d'Orléans ont quitté Oran le 26 au matin et se sont dirigés vers le camp des Figuiers avec le reste des troupes.

« Abdel-Kader, qui se trouvait, le 24 et le 25, seulement à deux lieues de nos avant-postes, s'est retiré avec son armée et est retourné à Mascara pour hâter ses préparatifs de défense. Il paraît que son projet est de nous attendre derrière le Sig, pour commencer les hostilités dans un terrain accidenté et par conséquent défavorable à nos régimens.

« Une compagnie de Zouaves et une compagnie d'infanterie ont livré combat ces jours derniers, à 5 à 600 cavaliers arabes de la tribu des Hadjoutes, qui étaient tombés à l'improviste sur une tribu alliée du côté de Douaira, dans l'espoir de capturer quelques troupeaux. Malgré l'infériorité de leur nombre, nos troupes les ont vivement repoussés, et ils ont perdu plusieurs hommes tués et quelques chevaux. Les environs de la ville sont fort tranquilles jusqu'ici, et les indigènes des tribus amies viennent au marché comme si rien n'était. Il est à croire que rien d'important ne se passera de ce côté, l'émir Abdel-Kader ayant attiré tout son monde dans la province d'Oran. Au surplus, les mesures prises par M. le maréchal-gouverneur, avant son départ pour Oran, n'ont pas peu contribué à rendre notre sécurité complète. Nous attendons avec la plus vive impatience le prochain courrier d'Oran.

« La nouvelle d'un emprunt qui aurait été contracté pour don Carlos sous la garantie du gouvernement de Naples, a été prématurée; il en a été question, mais on n'a pu s'arranger. Il est très-peu vraisemblable que des gouvernements voulussent prodiguer leur crédit pour s'embarquer dans des spéculations sur le rétablissement prochain de l'ordre dans un pays en ce moment en pleine révolution. Il est néanmoins sûr que don Carlos reçoit des subsides de divers côtés, quoiqu'il soit impossible d'en préciser la source et la quantité.

(Gazette d'Augsbourg.)

— C'est M^e Dupont que Morey a chargé de présenter sa défense devant la cour des pairs.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 16 décembre. — M. de Longrée demande que la pétition de Ruremonde, tendante à obtenir des constructions de route, soit renvoyée à la commission des travaux publics avec mention de faire un prompt rapport avant la discussion du budget de l'intérieur.

Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour appelle la discussion des articles de la loi de péréquation du cadastre.

Art. 1^{er}. La somme de quatorze millions soixante-dix-neuf mille cinq cent vingt-deux francs, formant le principal de la contribution foncière des sept provinces ci-dessous désignées, est répartie entre elles de la manière suivante, d'après les résultats du cadastre, savoir :

Anvers; 4,317,357 francs.

Brabant, 2,772,229

Flandre occidentale, 2,344,412

Flandre orientale, 2,576,467

Hainaut, 2,616,634

Liège, 1,487,758

Namur, 964,605

44,079,322 francs.

Les contingens de la contribution foncière des deux provinces de Limbourg et de Luxembourg sont provisoirement maintenus.

Celui de la province de Limbourg à 992,127 fr.

Celui de la province de Luxembourg à 807,678

La discussion est ouverte sur cet article et sur quelques amendemens qui y sont proposés. Plusieurs membres ont successivement la parole.

M. le ministre des finances passe en revue les divers amendemens proposés, et pense qu'on pourrait concilier les opinions de tous les membres par une simple addition au projet du gouvernement, ce serait de dire que la répartition se fera « provisoirement jusqu'à révision. »

L'amendement de M. Vandebosche est inadmissible. C'est un nouveau système qu'il propose et qui demanderait une nouvelle discussion générale.

Après un assez long débat, la chambre adopte l'amendement « provisoirement et jusqu'à révision des opérations cadastrales.

L'article premier ainsi amendé, est ensuite adopté.

On passe ensuite à l'art. 2 ainsi conçu :

« Cette nouvelle répartition s'effectuera de manière que les augmentations ou les diminutions du contingent qui résultent de la péréquation entre lesdites provinces seront opérées pour un tiers en 1836, pour deux tiers en 1837, et en totalité en 1838.

La section centrale propose que cette répartition s'opère par moitié en deux ans.

M. Liedts demande que toute la répartition se fasse en une seule année.

L'amendement de M. Liedts, mis aux voix par appel nominal, est rejeté par 56 voix contre 22.

L'amendement de la section centrale est ensuite mis aux voix par appel nominal et rejeté par cinquante-deux voix contre vingt-neuf.

On passe à l'amendement de M. Gendebien, qui porte que les répartitions seront réglées dans l'année qui suivra la première session des conseils provinciaux.

Cet amendement mis aux voix par appel nominal est rejeté par 52 voix contre 28.

L'article 2 du projet du gouvernement est ensuite adopté par 77 voix contre 2. Les opposans sont MM. Gendebien et Seron.

La séance est levée à 5 heures et demie. Demain séance à midi.

BRUXELLES, LE 16 DÉCEMBRE.

M. Henri Bulwer qui, comme on sait, doit remplir par intérim les fonctions de chargé d'affaires du gouvernement britannique à Bruxelles, est arrivé hier en cette ville.

— Le célèbre pianiste Moschelès s'est rendu, le 11, à la société d'artistes, où une brillante réunion l'attendait. Un seul morceau improvisé a suffi pour électriser tous les assistants. Il serait difficile d'exprimer tout le charme, toute la poésie qui caractérise son exécution, l'aisance et l'abandon avec lequel il se joue des plus grandes difficultés; l'enthousiasme était peint sur la figure des musiciens et compositeurs belges les plus distingués qui l'entouraient; car eux seuls étaient initiés dans les secrets des richesses sans borne que le génie de l'artiste déployait et des immenses difficultés qu'il surmontait sans aucun effort. A la fin de la soirée, la société, pour lui témoigner sa vive reconnaissance, lui a fait cadeau de trois charmans dessins d'album, exécutés par M. Madou, Kreins et Bossuet, que M. Moschelès a acceptés avec le plus vif plaisir en remerciant personnellement ces artistes. Le portrait de M. Moschelès, dont M. Baugniet s'occupe en ce moment, paraîtra dans l'un des premiers numéros de l'Artiste.

— On nous assure que c'est par suite d'une mauvaise information que nous avons annoncé que la cause du *Méphisophelès* ne serait pas jugée à la prochaine session de la cour d'assises. Il paraît certain au contraire qu'elle y sera jugée, mais qu'elle fera partie de la seconde série.

— On écrit de Courtrai, 14 décembre :

« Toujours et avec le même empressement on recherche les toiles; les demandes sont si considérables, que l'on achète tout ce qui se trouve; encore ne peut-on suffire à remplir les besoins du moment. De là une cherté inconnue jusqu'à présent. Si la demande ne se ralentit pas, quoique nous touchions à l'époque de la grande fabrication, d'ici à un mois les prix seront encore plus élevés. »

— Le nombre des spéculateurs fréquentant la bourse publique diminuant de jour en jour, et la plupart de ceux qui y paraissent encore, n'osant pas se livrer à des chances artificieusement combinées, MM. les agens de change, se proposent de demander au ministre des finances, le prompt établissement du service d'une estafette régulière avec Paris, arrivant à Bruxelles, au plus tard à deux heures après-midi. Les rapports les plus favorables à cette mesure ont été adressés au ministre, il y a près de six mois, par toutes les institutions consultées. Ce service n'intéresse pas seulement la bourse, le commerce, le public en général y trouveront de grands avantages, et il doit augmenter les produits de la poste. On espère qu'il pourra commencer au premier janvier prochain.

— Voici le résultat des soumissions, qui ont eu lieu le 14 de ce mois, au magasin d'artillerie, à Bruxelles, pour les outils de campement militaires, Hanquet, de Liège, 7450; Bolsius, d'Anvers, 7765; Van Opstaël, d'Anvers, 12,300; Callon, de Bruxelles, 8400; Luxon, de Liège, 11,800; Canivet, d'Ath, 7500; Fauconnier Delire, de Châtelet, 7350; J. Naye, de Châtelet, 7800.

En conséquence, M. Fauconnier Delire, négociant, domicilié à Châtelet, a été reconnu adjudicataire, sous l'approbation ultérieure de M. le ministre de la guerre.

LIEGE, LE 17 DECEMBRE.

PÉREQUATION CADASTRALE.

La discussion relative à la pérequation de l'impôt foncier, continue à occuper notre chambre des représentans. Le projet ministériel y a rencontré, comme on a pu voir, une opposition vive. Les adversaires de la loi en délibération se sont élevés surtout contre le vice des opérations cadastrales qui doivent servir de base à une nouvelle répartition de l'impôt, et ils ont cité un grand nombre de faits à l'appui de leurs réclamations. C'est donc en vain, nous semble-t-il, que les défenseurs du projet ont argué de l'évidente justice de son principe; sans aucun doute il faudrait que l'impôt foncier fut égal, c'est à dire que les terres ne payassent qu'en proportion de la valeur des produits qu'elles rapportent; mais si les opérations au moyen desquelles vous voulez rétablir l'égalité de l'impôt et en faire une autre répartition, sont inexécutes n'allez vous point commettre des injustices nouvelles en voulant réparer les anciennes?

Certes l'affirmative est ici de la plus éclatante évidence et doit faire crouler le principal argument des défenseurs du projet ministériel, aggravé encore par un amendement de la section centrale.

Sans vouloir nullement contester la justice du principe de la loi en question, nous devons toutefois dire ici que les orateurs qui se sont prononcés en faveur de la loi, ont beaucoup exagéré le tort fait, par la répartition actuelle de l'impôt, aux propriétaires de terre, dans les provinces surtaxées. La pérequation, a dit M. Rodenbach, est destinée à réparer une injustice qui pèse depuis près d'un demi siècle sur les deux Flandres. A cela, on aurait pu répondre au député de Roulers, que depuis un demi siècle, il a dû s'opérer un grand nombre de mutations dans les propriétés foncières, et que les acquéreurs de terre, dans les Flandres, ont dû acheter, en tenant compte de l'impôt qui grevait les terrains dont ils se sont rendus les maîtres. C'est-à-dire, pour fixer les idées par un exemple, qu'une terre donnant un revenu brut de 500 fr., et acquittant un impôt de 100 fr., n'a dû être payée que sur le pied d'un revenu de 400 fr.

Si cette même terre était favorisée d'un dégrèvement de 50 francs; c'est en dernier résultat, à peu près comme si le fisc faisait un cadeau de 50 frs. de revenu au propriétaire. Au contraire, dans les provinces qui vont avoir à subir une augmentation d'impôt, comme celle de Liège, par exemple, les terres ont été achetées sur le pied des contributions qu'elles payent aujourd'hui, toute augmentation d'impôt va donc enlever au propriétaire une partie du revenu sur lequel il avait compté en faisant son acquisition. Ce sont là certes des considérations de nature à prouver avec quelle prudence il faut procéder en matière de rectification cadastrale, et l'injustice qu'il y avait à demander que la pérequation fut appliquée sur-le-champ.

Un économiste célèbre, qui va beaucoup plus loin que nous en cette matière, a exposé ces principes avec beaucoup de force et de clarté. Nous appelons particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les passages qui suivent:

« Deux domaines ont été également taxés à 1,000 francs par année: l'un cependant ne rend que 3,000 frs., l'autre en rend 12,000: l'un paie le tiers net, l'autre le douzième, l'inégalité paraît choquante; mais l'un, en conséquence même de cette inégalité, a été vendu, ou reçu en héritage pour le prix de 40,000 frs., et l'autre pour celui de 220,000, tout

deux au denier 20 de la rente nette. A qui faut-il donc rendre une égale justice? A la terre ou à l'homme? Si c'est à la terre, on ne peut douter qu'en taxant les deux domaines au cinquième de leur revenu net; on ne doive réduire l'un à 600 frs., et porter l'autre à 2,400. Ce qui équivaldrait, pour le maître du premier, au gain d'un capital de 8,000 francs, qu'il n'avait point acheté en achetant la terre, point hérité de son père, point compté d'avoir dans sa part au partage de l'héritage avec ses frères. Le second en même temps y perdrait un capital de 28,000 francs, qu'il avait passé ou reçu en partage, et sur lequel peut-être pèsent des dettes hypothécaires en faveur de ses frères ou de ses vendeurs.

« Si c'est à l'homme que la loi doit rendre justice, cette loi ne doit point altérer des partages de propriétés, sous la foi desquels chacun a vécu et contracté. Celui à qui la rectification du cadastre enlève une partie de sa propriété, éprouve une sévère injustice, et cette injustice n'est point compensée par le bénéfice inattendu qu'éprouve son confrère. Il n'y a pas plus de raison de donner à l'un que d'ôter à l'autre, et le partage égal de la propriété du fisc, entre les co-propriétaires, n'est guère mieux fondé en justice que le partage égal de toute autre propriété.

« On peut ajouter comme motif, non de justice, mais de politique, que cette répartition égale, au lieu de satisfaire les propriétaires, exciterait probablement des réclamations universelles, puisque, dans l'estimation d'aucun homme, il n'y a autant de jouissance à gagner 1,000 francs qu'il y a de douleur à les perdre. Ceux qui se trouvent grevés aujourd'hui n'obtiendraient qu'un soulagement fort inférieur à leur attente; ceux qui sont au contraire épargnés, se croiraient, après la répartition, horriblement foulés.

Certes en présence d'arguments de cette force, il faut féliciter les opposans à la loi, du succès qu'ils viennent d'obtenir à la chambre, en faisant décider que la nouvelle répartition serait provisoire. Nous trouvons toutefois que le terme de trois ans fixé pour l'application complète de la pérequation est encore trop faible. Cinq ans comme on l'avait demandé n'était point certes un terme trop long.

Voici des extraits du rapport fait par M. de Puydt, au nom de la section centrale pour le budget de la guerre, pour l'exercice de 1836:

« L'élévation des dépenses de la guerre frappe chaque année les esprits, et fait naturellement désirer d'alléger une charge qui absorbe, sans utilité pour l'avenir, des ressources que l'on pourrait appliquer plus directement à la prospérité matérielle du pays: de là les observations de plusieurs sections, relativement à la hauteur du contingent de l'armée, et le désir exprimé de le voir réduit à son minimum. Mais, quand on considère l'incertitude des événemens, on doit se résigner, quoiqu'à regret, au maintien de l'effectif actuel. Cependant la section centrale n'a pas négligé de s'assurer que le nombre des permissions accordées pour l'armée, ne pouvait être augmenté sans danger pour le service: elle n'a pas perdu de vue la règle d'économie qui dirige les sections elles-mêmes.

« En plus d'une circonstance, on s'est plaint des fréquens mouvemens des troupes, des changemens de garnison, et l'inégalité des étapes, du défaut d'ordre dans la marche des détachemens, dont plusieurs se rencontrent quelquefois sur un seul point, quand il serait possible et même facile de coordonner mieux ces mouvemens, de manière à ne pas accabler certaines localités, tandis que d'autres sont constamment épargnées. On appellera, sur ces objets importans, l'attention du gouvernement, dans l'intérêt des localités et dans celui du trésor.

« Une question a été agitée par grand nombre de membres des sections: c'est celle de l'emploi des troupes aux travaux publics. Le ministre de la guerre a promis de communiquer à la section centrale un rapport qui lui a été fait sur les expériences tentées en France. Ce rapport sera déposé sur le bureau.

« Plusieurs sections ont fait connaître que, dans beaucoup de localités, le service des troupes était réglé de manière à empêcher les soldats d'assister aux offices religieux les dimanches. Le ministre s'est expliqué à cet égard, en annonçant qu'il prendrait des mesures pour que chacun soit libre de remplir ses devoirs religieux.

« Trois sections émettent des doutes sur la nécessité de conserver au service belge les officiers étrangers. Elles désirent savoir, en outre, si le ministre de la guerre a pris des mesures pour prévenir, dans tous les cas, le retour de la mésintelligence qui a éclaté momentanément entre ces officiers et les nationaux.

« Les officiers étrangers, temporairement admis au service belge, étaient, en 1832, au nombre de 118, dont 43 ont été successivement rappelés, il

n'en reste aujourd'hui que 75. Mais comme ils sont reçus dans l'armée pour la durée de la guerre, leur service ne doit cesser qu'à la paix, par rappel de leur gouvernement, ou par consentement volontaire, auquel cas l'autorisation de quitter nos rangs leur serait accordée. La mésintelligence entre les officiers belges et étrangers, plus fâcheuse par l'impression exagérée qu'elle produit au dehors, que sérieuse dans ses résultats, est envisagée par le ministre comme fomentée par des agens de l'ennemi.

« La section centrale, hors d'état d'apprécier les causes de ces désordres, quelles qu'elles soient, espère, d'après les assurances données par le ministre qu'ils ne se reproduiront plus.

« Une réduction de 6000 frs. est votée par la section centrale sur le supplément de traitement du gouverneur militaire du Brabant, auquel elle n'accorde les 6000 frs. restans, qu'à condition que cet officier général réunisse les fonctions de gouverneur militaire provincial et du commandant de place de Bruxelles.

« Toutes les sections contestant, ou la constitutionnalité de l'établissement d'un hôpital d'instruction à Louvain, sans une loi, ou son utilité, la majorité rejette l'allocation proposée pour cet hôpital. La section centrale la rejette également.

— Samedi dernier un ouvrier de la distillerie de M. Rodenbach-Wauters, à Roulers en versant un sac de farine dans une cuve de macération qu'il avait quelques minutes avant à moitié remplie d'eau bouillante, est tombé, la tête en avant, dans cette cuve; il a tout le corps horriblement brûlé. On craint pour ses jours.

— On lit ce qui suit dans un journal de Bruxelles:

« Nous avons sous les yeux un procès-verbal rédigé par un bourgmestre d'une commune rurale; nous y lisons:

« A comparu devant nous N.... lequel nous a présenté un loup qu'il a tué dans une battue générale, et après lui avoir coupé les oreilles, nous avons renvoyé le réclamant. »

CONCERT DE L'ASSOCIATION MUSICALE.

Bien décidément les concerts n'auront point de vogue chez nous cet hiver. La soirée d'hier qui se recommandait sous tant de rapports avait réuni peu de monde. A quoi donc faut-il attribuer l'indifférence, malheureusement croissante de notre public, pour le bel art qui était naguère encore si haut placé parmi nous? — C'est là une question qu'il faudra peut-être aborder dans quelque autre occasion. Occupons nous, pour le présent, de la soirée d'hier.

L'exécution des morceaux d'orchestre devrait faire seule la fortune des concerts de l'association musicale. Ainsi qu'on l'a déjà fait observer ce n'est guère que dans les réunions des artistes et des élèves du conservatoire, qu'il faut espérer d'entendre convenablement exécutées les compositions des grands symphonistes; il faut pour s'attaquer à ces œuvres colossales un nombre d'exécuteurs qu'on trouve seulement dans ces réunions; puis on doit encore le dire: jamais notre orchestre ne montre plus de verve et une discipline meilleure que dans ces soirées: il sait que le succès repose sur la supériorité de son exécution; qu'on est venu lui, tout exprès pour l'entendre et pour l'applaudir. Force est donc de répondre aux espérances de l'auditoire: aussi chacun est-il plein d'ardeur et de zèle, chacun joue sa partie dans l'ensemble avec autant de soin que s'il s'agissait de l'exécution d'un concerto. — De leur côté les élèves, stimulés par le contact des artistes faits, s'élèvent jusqu'à eux, et se montrent dignes d'être placés vis-à-vis des mêmes pupitres. Nous le disons, sans crainte d'être contredits, l'orchestre d'hier ne semblait composé de maîtres habiles.

Le morceau capital du concert était la symphonie en *Ut Mineur* de Beethoven. On a quelquefois accusé ce puissant génie de bizarrerie et d'obscurité; mais certes aucun de ces défauts ne se rencontre dans l'œuvre que nous avons hier entendue. Elle brille, au contraire, par la clarté du dessin, et l'on en peut suivre avec facilité tous les magnifiques développemens. Tout est beau, grand, fort, dans cette majestueuse composition: elle se soutient d'un bout à l'autre; jamais l'auteur ne s'épuise, après avoir lancé mille éclairs, il reste plein de vigueur et vous étonne de nouveau par mille autres traits plus brillans encore. C'est là le caractère du génie, sa force est toujours la même, comme le Titan, il entasse montagne sur montagne. — La symphonie de Beethoven est une véritable épopée musicale. Les chants en sont d'une ravissante pureté; le rythme de la plus entraînante énergie; l'instrumentation savante, riche en effets inattendus et d'une incomparable puissance d'harmonie. — Beethoven est le géant de la symphonie.

L'orchestre, fort bien dirigé par M. Jaspard, a dignement rendu cette œuvre grandiose. Jamais il n'a montré plus de vigueur et d'aplomb. On lui doit les mêmes éloges pour l'exécution de l'ouverture de Ries, bien qu'à une première audition, elle nous ait paru inférieure à la marche triomphale qui a obtenu tant de succès parmi nous.

Le temps nous presse, et dans une autre occasion, nous rendrons justice au talent des artistes et des amateurs chargés des *solo* et de la partie du chant, dans ce premier concert de l'association musicale.

